**APPRENTI-E MASTER SANTE (DPAS) F/H**



**Qui sommes-nous ?**

Avec **8 000 agent·e·s départementaux** et près de **200 métiers**, le Département de la Seine-Saint-Denis est le **premier employeur public du territoire**. Nos missions couvrent des **domaines variés** tels que le social, la petite enfance, l’éducation, l’aménagement ou la culture et proposent ainsi de nombreuses opportunités de mobilité.

**Employeur responsable**, nous œuvrons à ce que **notre politique recrutement reflète la richesse et la diversité de notre territoire**. Ainsi, nous sommes fiers d’être la **première Collectivité à avoir été doublement labellisée** : Diversité et Egalité Femme / Homme.

# L’apprentissage au sein du Département

**Le contrat d’apprentissage du secteur public** est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans, sans limite d’âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.  
  
 **L’apprentissage au sein du Service de la prévention et des actions sanitaires (SPAS) à la Direction de la prévention et de l’action sociale (DPAS).**

**Les principales missions**

Sous la responsabilité du maître d’apprentissage, cheffe de projets en charge des relations avec les territoires et acteurs de santé, vous serez chargé.e :

- De contribuer à l'analyse et à la synthèse des contrats locaux de santé dans lesquels le Département est impliqué aux côtés des villes, afin de renforcer la participation du Département aux projets santé menés sur le territoire

- De contribuer à faire connaître les actions de santé du Département auprès des villes et autres acteurs de santé, notamment par la production de documents d'information et de synthèse

- De réaliser une veille sur les inégalités territoriales et sociales de santé en Seine-Saint-Denis

- De contribuer à la réponse à des appels à projets visant à développer de nouveaux projets liés à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé

**Bon à savoir**

Composition du dossier de candidature : lettre de motivation, cv et justification d’inscription au centre de formation en apprentissage (CFA). Seuls les dossiers complets seront étudiés.